

Position GPS –

Arrêtés portant exercice du droit d’initiative de l’Etat en matière fédérale :

« Pour plus de force aux cantons »

« Pour des réserves équitables et adéquates »

« Pour des primes correspondant aux coûts »

Josiane Daepf

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues,

De santé, il en est souvent question dans ce Parlement, qu’il s’agisse d’organisation hospitalière, de planification médico-sociale, des subsides à l’assurance maladie, et j’en passe.

Je ne vais pas revenir sur le détail des trois arrêtés, déjà fort développés par la présidente de la commission. Mon propos sera une réflexion plus globale en matière de santé et d’assurance maladie, et sur le rôle des autorités.

Le groupe socialiste se réjouit que le Gouvernement jurassien ait enfin décidé d’agir en suivant les autres cantons romands et le Tessin qui proposent les mêmes interventions à leur Parlement respectif.

En effet, nous attendons depuis fort longtemps déjà que les autorités politiques, tant au niveau fédéral que cantonal, empoignent la problématique des primes LAMal, qui ne cessent d’augmenter et prennent une ampleur inacceptable dans le budget des ménages.

A maintes reprises, nous avons dénoncé devant le Parlement jurassien le mécontentement de nos concitoyennes et concitoyens face au système actuel de caisse maladie, notamment en ce qui concerne :

- La fausse concurrence sur les primes qui ne repose que sur la chasse aux assurés en bonne santé alors que les caisses fournissent un catalogue de prestation identiques avec des primes au coûts différents ;
- Un système de réserves et provisions complexe et opaque ;
- Des dépenses publicitaires excessives ;
- Des changements annuels de caisse encouragés par le système actuel.

Les Jurassiennes et Jurassiens attendent depuis longtemps des actes dans ce domaine. Pour preuve : Ils se sont par deux fois, en 2007 et en 2014, exprimés en faveur d’une caisse publique, respectivement par 58 % et 63 %.

En 2012, notre Parlement traitait et acceptait l'initiative cantonale en matière fédérale intitulée « Pour une caisse maladie unique et sociale » initiée par le Parti socialiste jurassien.

Le 29 avril 2015, le Parlement jurassien acceptait la motion socialiste qui demandait la possibilité d'obtenir pour les cantons, individuellement ou en association avec d'autres cantons, la possibilité de créer leur propre assurance maladie publique unique.

Au sujet de cette motion, nous déplorons vivement qu'elle soit restée dans un fond de tiroir et que rien n'ait été entrepris par le Gouvernement depuis 2015. Le Grand Conseil neuchâtelois a accepté en janvier 2020 un projet de décret allant dans le même sens ; c'est regrettable que le Gouvernement jurassien n'ait pas saisi cette opportunité et suivi l'exemple de Neuchâtel !

Certes, ces trois initiatives fédérales ne sont pas une solution miracle et ne vont pas faire baisser les coûts de la santé, mais elles devraient permettre une amélioration de la transparence et du pilotage de l'assurance-maladie, et de corriger quelques carences du dispositif actuel, en permettant aux cantons de corriger certaines aberrations.

Le groupe socialiste soutient à l'unanimité les trois initiatives fédérales.

Je vous remercie de votre attention.